

Correspondance de nos référentiels avec le décret 2015-790 du 30 juin 2015

Version du 18 mai 2017

Table des matières

1	Préambule	1
2	Correspondance du référentiel avec le décret	2

1 Préambule

Pour rappel, nos référentiels sont structurés en quatre parties et dix références :

1. Organisation
 - 1.1. Pilotage des actions et stratégie de développement
 - 1.2. Suivi continu et évaluation périodique des programmes
 - 1.3. Responsabilité sociale, environnementale et professionnelle
2. Conception des formations
 - 2.1. Élaboration des programmes et des actions de formation
 - 2.2. Admission, progression et validation
 - 2.3. Compétences professionnelles pour la formation
3. Mise en œuvre et évaluation des apprentissages
 - 3.1. Processus d'apprentissage et d'évaluation centrés sur le bénéficiaire
 - 3.2. Ressources pour l'apprentissage et accompagnement des bénéficiaires

- 4. Assurance qualité interne et externe
 - 4.1 Politique d'assurance qualité interne
 - 4.2. Assurance qualité externe

2 Correspondance du référentiel avec le décret

Décret 2015-790 du 30 juin 2015	Nos référentiels
<p>1. Identification précise des objectifs de la formation et adaptation au public formé</p>	<p>1.3. Responsabilité sociale, environnementale et professionnelle De manière volontaire et dans le respect de la déontologie professionnelle, le centre de formation interagit avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes de la formation pour s'acquitter de la responsabilité sociétale des entreprises. La conception et la conduite des formations favorisent la prévention des risques professionnels, les gestes respectueux de l'environnement et soutiennent la non-discrimination. La stratégie de responsabilité sociétale des entreprises est explicite et portée à la connaissance de toutes les parties.</p> <p>2.1. Élaboration des programmes et des actions de formation Les projets, les programmes et les objectifs des formations font l'objet d'un processus régulier de conception, d'analyse et de renouvellement pour intégrer plus d'efficacité et d'expertise dans la personnalisation des parcours. Les besoins des parties prenantes sont pris en compte. Pour chaque action de formation, les compétences à acquérir sont définies sous forme d'objectifs de professionnalisation. L'énoncé des compétences permet d'organiser l'ingénierie didactique, de la réguler et de concevoir un référentiel de validation cohérent.</p>

<p>2. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires</p>	<p>2.2 Admission, progression et validation</p> <p>L'inclusion des bénéficiaires dans les actions de formation donne lieu à une convention et à l'ensemble des processus contractuels en conformité avec le droit et la réglementation de la formation des adultes.</p> <p>Quand une sélection des participants est nécessaire, les procédures sont explicites, transparentes et portées à la connaissance de tous.</p> <p>Si un programme fait l'objet d'une validation ou d'une certification, celle-ci est explicite et se situe dans le cadre des qualifications de l'Espace européen de la formation et de l'éducation tout au long de la vie.</p> <p>Les modalités d'évaluation visent à se prononcer sur l'atteinte des objectifs de professionnalisation en référence aux compétences visées. Les procédures d'évaluation sont explicites, constantes et systématiquement mises en œuvre.</p>
<p>3. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation</p>	<p>3.1 Processus d'apprentissage et d'évaluation centrés sur le bénéficiaire</p> <p>L'ingénierie didactique crée les conditions d'un engagement du bénéficiaire dans l'activité de formation. Elle favorise la collaboration pour l'appropriation individuelle et collective des compétences visées. En instaurant des modalités favorables à l'apprentissage : mises en situation, cas pratiques, projets personnel et collectif, etc., l'ingénierie didactique se fonde sur les retours d'expériences en formation d'adultes, sur les modèles et les théories qui font consensus.</p> <p>Les processus didactiques mettent en jeu une variété de modalités de formation. Ils font l'objet d'une élaboration distribuée entre l'ensemble des parties prenantes et continuée dans le temps pour plus de pertinence.</p> <p>Les modalités d'évaluation des apprentissages sont cohérentes avec les objectifs de professionnalisation. Les critères et modalités sont explicites et communiqués avant la validation. Une voie de recours est systématiquement prévue.</p>

	<p>3.2 Ressources pour l'apprentissage et accompagnement des bénéficiaires Des ressources, numériques ou matérielles, en quantité et qualité suffisantes, sont disponibles et accessibles pour soutenir la formation. L'accompagnement humain, sous forme de tutorat ou de remédiation, est assuré à la demande. Les supports de formation sont mis à la disposition des bénéficiaires ainsi que des ressources complémentaires : documentation, bibliographie, etc.</p>
<p>4. Qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations</p>	<p>2.3 Compétences professionnelles pour la formation Les formateurs, indépendants ou travaillant pour un centre de formation, disposent d'une double compétence, en ingénierie pédagogique et didactique, d'une part, et relative au contenu de formation dispensé, d'autre part. Les compétences sont maintenues et développées par un effort constant de formation continue, de participation à des réseaux ad hoc et d'une recherche de qualification universitaire de haut niveau.</p>
<p>5. Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus</p>	<p>1.1 Pilotage des actions et stratégie de développement Une stratégie de développement est définie à court et moyen terme. Elle est établie sur la connaissance du cadre légal et réglementaire de la formation mais aussi selon une vision prospective qui conduit à saisir des opportunités. La stratégie de développement est cohérente avec les valeurs défendues. Des partenariats sont construits et renouvelés. Le pilotage des actions de formations initiales et continues contribue au développement envisagé. Il s'appuie sur une veille professionnelle fréquente, régulière et fiable. L'information quantitative et qualitative sur les activités de formation projetées et en cours est claire, complète et aisément accessible aux tutelles, aux partenaires et aux bénéficiaires et, le cas échéant, aux instances..</p>

	<p>L'organisation des actions de formation prend appui sur les obligations légales et réglementaires régissant la formation des adultes. Le consultant-formateur indépendant ou le centre de formation exerce à titre principal une activité de formation. Il dispose d'un récépissé de déclaration d'activité obtenu auprès de la DIRRECTE. Les obligations relatives au paiement des impôts et taxes et au paiement des cotisations sociales sont satisfaites. Une assurance responsabilité civile professionnelle a été souscrite et couvre la période en cours.</p> <p>Un règlement intérieur applicable aux stagiaires est tenu à disposition. Une procédure écrite existe en cas de sanction à l'encontre d'un stagiaire en référence à l'article R.632-5 du Code du travail.</p> <p>Le consultant-formateur indépendant et le centre de formation s'acquittent de leurs obligations réglementaires d'information des stagiaires (articles L. 6353-8 et L.653-9).</p>
<p>6. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires</p>	<p>1.2 Suivi continu et évaluation périodique des programmes</p> <p>L'efficacité et la pertinence des programmes et les actions de formation sont évalués à périodes régulières.</p> <p>Les résultats de ces évaluations conduisent à des décisions d'amélioration et à communication sur ces améliorations.</p> <p>4.2 Assurance qualité externe</p> <p>La culture de la qualité est promue et donne lieu à déclaration d'intentions publique.</p> <p>Les exigences d'une procédure d'assurance qualité externe sont satisfaites puisqu'elles garantissent l'indispensable confrontation des points de vue. Elles crédibilisent ainsi les analyses et les actions d'amélioration continue de la qualité.</p> <p>Les recommandations énoncées lors du processus d'évaluation externe sont prises en compte et donnent lieu à des actions correctives.</p>